

# Sainte-Anastasie sur Issole



## BULLETIN MUNICIPAL

OCTOBRE 2015  
N°295

### "En Provence Verte"

#### LE MOT DU MAIRE

Voici des années que nous marchons comme des crabes vers une nouvelle intercommunalité à la fois ambitieuse et réaliste dont nous tricotonons puis détricotonons régulièrement les périmètres et les compétences tout en vantant inlassablement "pour plus tard", les inestimables et incontournables vertus exigées de plus en plus fermement par nos concitoyens.

Ainsi, le temps passant, après forces débats, calculs comptables et rétropédalages, nous finissons par perdre tout espoir d'atteindre un jour de notre vivant, au moins le purgatoire à défaut du paradis.

Qu'à cela ne tienne, les pouvoirs se succèdent et il peut même arriver dans cet ordre des choses, que de mauvaises lois, très exceptionnellement engendrent indirectement quelque résultat positif. C'est bien le cas aujourd'hui de textes législatifs, solidement bordés par un calendrier précis, bardés d'un dispositif « anti-fuites ».

En tout état de cause, Monsieur le Préfet du Var vient de nous rappeler que le dernier mot dans cette affaire est bien entre les mains des communes qui devront délibérer et fixer leur choix sans plus tarder.

Après-demain donc, c'est-à-dire au 1er janvier 2017, une Communauté d'Agglomération regroupant Sainte Baume Mont Aurélien, le Comté de Provence et le Val d'Issole pourrait voir le jour.

Dire qu'alors tout sera facile, ne serait pas vous dire toute la vérité. Quant à l'argument de la fiscalité, il mériterait d'être présenté sous une forme objective et comparative entre deux scénarii : l'un avec passage à l'agglomération, l'autre en maintenant les structures de la communauté de communes du Val d'Issole renforcées par de nouvelles compétences naturellement indispensables, mais aussi plus dispendieuses, porteuses elles aussi de hausses fiscales plus immédiates encore.

*Suite page suivante*



E-mail : [s.anastasio@wanadoo.fr](mailto:s.anastasio@wanadoo.fr) site : [www.ste-anastasio.fr](http://www.ste-anastasio.fr)

## LE MOT DU MAIRE *suite de la première page*

Aussi plutôt que de réinventer l'eau chaude et de comptabiliser les chaussettes, je préfère rappeler ici les véritables enjeux d'un projet politique d'aménagement de notre territoire pour les 10 prochaines années. Cette fusion avait en 2013 faut-il le rappeler été validée à l'unanimité par les communes du Val d'Issole, or depuis elle n'a pas subi de modifications substantielles et aujourd'hui son fil conducteur ne devrait donc pas échapper à la même logique de rassemblement de nos trois communautés de communes actuelles : Comté de Provence, Sainte Baume Mont Aurélien et Val d'Issole.

Ce travail de réflexion, accompli depuis plus de 10 ans a forgé la conviction difficile mais responsable de nombreux élus de toutes sensibilités politiques. Il peut être résumé comme suit :

- **La Provence Verte est au cœur de la Provence.** Cela signifie qu'elle est au cœur d'un bassin de 3 millions d'habitants, elle est un territoire en devenir qui pour la première fois est confié aux élus et à la société civile. C'est à nous qu'appartient la responsabilité de nous situer face aux agglomérations et prochainement aux métropoles voisines : Marseille, Aix-en-Provence, Aubagne, Toulon Provence Méditerranée, Draguignan.

- **La Provence Verte est un territoire à construire en commun :** nous possédons une grande richesse, de par la qualité de nos paysages, de notre patrimoine, de notre agriculture, de nos espaces encore libres et de notre centralité. C'est un bien commun que nous devons aménager dans l'intérêt de nos concitoyens et des générations futures, ceci dans le cadre d'une relation claire entre les communes et leurs intercommunalités ; le Schéma de Cohérence Territoriale traduit cela. Nous ne pouvons ignorer que du fait de ses caractéristiques, notre territoire est placé sous le regard quelquefois intéressé de nos voisins ou encore des aménageurs.

- **Ce territoire exige de manière urgente une politique d'habitat cohérente et volontaire.** C'est ce que contiennent déjà les deux Plans Locaux d'Habitat conduits par les Communautés de Communes du Comté de Provence et de Sainte Baume Mont Aurélien. Ils traduisent de manière forte une politique répondant aux besoins des jeunes, des salariés modestes, des personnes âgées. Nous connaissons bien cette situation pénalisant ces populations fortement présentes en Provence Verte.

- **Ce territoire a besoin de créer sur place de la valeur ajoutée** pour offrir un emploi à ceux qui habitent et vivent parmi nous, pour limiter les effets pendulaires touchant ceux qui sont contraints d'aller chercher du travail dans les métropoles voisines. Pour cela il vise au développement actif de ses zones d'activités économiques, de son agriculture qui doit demain constituer une vaste ceinture verte appuyée sur des circuits courts allant au-delà de la production haut de gamme des Vins Rosés de Provence.

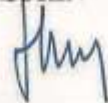
- **Ce territoire de la Provence Verte doit mettre en œuvre sa propre politique de transports en commun,** ce qui aujourd'hui n'est pas le cas. Même si le Conseil Général du Var a rempli sa mission dans le cadre de sa compétence départementale, nous devons disposer demain de moyens de transports efficaces capables d'assurer une mobilité en mesure de répondre aux besoins de formation, d'emploi et en un mot de vie et d'économie de notre territoire. Seule une communauté d'agglomération est en mesure de satisfaire cette mise en œuvre.

Cette compétence transport nous fait en effet cruellement défaut car nous savons que ce déficit constitue un frein important à la mobilité de nos concitoyens, qu'il s'agisse de la jeunesse, des personnes âgées, des employés, des demandeurs d'emploi ou de formation et des entreprises.

Ce projet d'agglomération de la Provence Verte sera proposé aux 28 conseils municipaux de la Provence Verte dans les semaines à venir. Pour aboutir il devra recueillir la majorité des conseils municipaux. Notons que dans ce scrutin chaque commune quelle que soit sa taille aura finalement une voix, ainsi sur l'ensemble du périmètre les voix des petites communes auront plus de poids que celles des grandes.

Enfin, sachez bien que si je ne prétends nullement, en aurais-je les moyens, dicter une voie de facilité et d'utopie, j'en appelle simplement avec humilité, mais aussi par expérience à une sage réflexion sur l'avenir de notre territoire, comme de notre commune, qui selon la formule consacrée, est aussi la terre de nos enfants.

*Jean-Pierre MORIN*



# LA VIE AU VILLAGE



Avant tout, nous souhaitons remercier et encourager les « trieurs » de Sainte Anastasie pour le geste bénéfique.



Toutefois, il a été constaté encore trop de dépôts sauvages de cartons sur la commune. Nous vous rappelons qu'ils sont interdits et sont susceptibles d'être pénalisés par une amende.

Afin de gagner en propreté et de rediriger ces cartons vers leur filière de recyclage voici un petit rappel des consignes de tri.

Pour vous débarrasser de vos cartons volumineux, deux possibilités s'offrent à vous :

- déposez-les en Espace-triS de Forcalqueiret dans la benne à carton. A noter que ce dépôt est entièrement gratuit pour les particuliers et les professionnels. (Solution à privilégier)

- la veille de la collecte, c'est à dire le jeudi soir déposez vos cartons propres et pliés à côté des bacs à emballages (capot jaune). Pour éviter les envois, glissez-les proprement entre les bacs.

Attention, les cartons doivent être propres et secs. S'ils sont souillés ou mouillés sont à jeter avec les ordures ménagères.

Et côté dépenses ?

Le coût du recyclage des cartons en Espace tri est nul. Le coût de l'enlèvement et du transport s'équilibre avec le prix de vente de la matière.

En revanche, les cartons jetés avec les ordures ménagères ou déposés en bord de route coûte à la collectivité près de 245€ / tonne.

Pour la propreté de notre commune, pour notre environnement et notre porte-monnaie merci de respecter ces consignes de tri.

*Le délégué au SIVED, Jean-Marie ROY*



## URBANISME - Il pleut aussi en Provence

### La servitude d'écoulement naturel

L'article 641 du code civil donne le droit à tout propriétaire " d'user et de disposer " des eaux de pluie tombant dans son jardin. Il est donc possible de récupérer les eaux dans des citernes, réservoirs ou autres collecteurs et de les utiliser pour son usage personnel (arroser le jardin, abreuver les animaux, laver la voiture), mais ces eaux peuvent aussi librement s'écouler chez le voisin. En effet, une fois que les eaux de pluie sont tombées sur un terrain, il est normal qu'elles coulent vers le fonds voisin selon la pente naturelle du terrain. Le propriétaire du terrain situé en contrebas (appelé fonds inférieur) doit s'accommoder de l'écoulement provenant du terrain situé plus haut (appelé fonds supérieur), comme s'il s'agissait d'eaux ordinaires de ruissellement. Du moment que l'écoulement résulte de la configuration naturelle du relief et que le propriétaire du fonds supérieur ne fait rien pour l'aggraver, le voisin en contrebas ne peut pas s'opposer à recevoir ces eaux (article 640 du code civil).

### L'écoulement naturel ne doit pas être perturbé

Les travaux qui produiraient une aggravation de la situation de celui qui subit cette servitude d'écoulement naturel sont interdits (art. 640 alinéa 3, art. 641 alinéa 2). On entend par " aggravation " une intervention humaine sur la topographie du terrain avec pour conséquence une modification du sens d'écoulement des eaux pluviales ou encore un renfort de cet écoulement en détournant d'autres flux de leur direction.

Donc, vous n'avez pas le droit de construire un muret en guise de clôture interdisant l'évacuation de l'eau, tout comme vous n'êtes pas autorisé à concentrer cet écoulement en un point, créant ainsi un torrent dévastateur chez votre voisin. Le propriétaire du fonds supérieur ne peut pas non plus installer en direction du fonds inférieur une canalisation servant à la fois à l'écoulement des eaux de pluie et au déversement d'eaux usées.

Si vous perturbez ainsi l'écoulement naturel des eaux, vous pouvez être condamné à remettre les lieux dans leur état initial (ce qui revient par exemple à enlever votre canalisation) et vous risquez aussi de devoir verser des indemnités compensatoires à votre voisin victime.

*Marcel LEPAGE, Adjoint Urbanisme*

## TRAVAUX DU MOIS

### Entretien des espaces verts :

- Brûlage des feuilles à la Gare ;
- Cimetière (taille haies, ratissage, désherbage) ;
- Tonte jardin d'enfants, arboretum, parking des Ferrages, écoles - Débroussaillage site Péremenguier



### Divers :

- Pose de 4 poubelles métalliques au jardin
- Pose d'un banc cimetière n°3 et rue Raynouard
- Toiture (étanchéité) ancienne Gare SCNF
- Curage pluvial des Vaux



# LA VIE AU VILLAGE



Jean-Pierre MORIN, Maire de Ste-Anastasia sur Issole  
Le Conseil Municipal,  
Ont l'honneur de vous inviter à la



COMMÉMORATION OFFICIELLE DE LA VICTOIRE DU 11 NOVEMBRE 1918  
avec la participation de la Chorale "CHANT ET AMITIÉ"

10H15 : **Départ du cortège** (devant la Mairie)  
10H30 : **Cérémonie devant le Monument aux Morts** (cimetière)  
10H45 : **Apéritif au Bar des Amis**



## BAR DES AMIS

VENDREDI 13 NOVEMBRE  
à 19h  
**DINER SPECTACLE**

Délice de foie  
Poulet cocotte à  
l'ancienne  
Gratin dauphinois  
Farandole de desserts  
¼ de vin + café  
25 € sur réservation au  
04.94.37.50.01



## CULTURE



## EXPOSITION

du 28 novembre au 13 décembre 2015  
de 16h à 19h

VERNISSAGE le 28 NOVEMBRE à partir de 11h

SALLE GARNIER



**Petits et Grands d'aujourd'hui...**

MAIRE DE SAINTE-ANASTASIE SUR ISSOLE (82106)



Le **BAR DES AMIS**  
organise le  
**LOTO** du village

**Samedi 21 novembre** à partir de 15h  
Renseignements au 04.94.37.50.01



## REPAS DE NOEL

Le traditionnel repas de fin d'année aura lieu au **RESTAURANT SCOLAIRE** le  
**samedi 5 décembre à 11h30.**

Nous vous demandons de bien vouloir répondre le plus rapidement possible à l'invitation que  
vous venez de recevoir et en tout état de cause avant le **VENDREDI 20 NOVEMBRE** dernier délai.



## ELECTIONS



Les **Élections Régionales** auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015 de 8h à 18h à la  
salle polyvalente.

Pensez à vous munir de votre pièce d'identité ainsi que de votre carte électorale.

## VOEUX DU MAIRE



Veillez noter dès à présent que la traditionnelle  
**PRÉSENTATION DES VOEUX** aura lieu le  
**samedi 9 janvier 2016**  
à 10h45 à la salle polyvalente.



## LA VIE ASSOCIATIVE



### Club Danse Tasie

#### Dépêchez-vous

Dernière info pour les inscriptions.

Il ne vous reste que quelques semaines pour rejoindre nos 106 adhérents, Majoritairement des enfants car les adhésions seront closes fin novembre.

D'ores et déjà, nos professeurs Sonia et Jorice ont commencé la préparation du GALA du 26 juin 2016.

Nous en sommes très heureux, alors n'hésitez pas à faire le 1er pas, nos professeurs feront le reste.

Danseusement vôtre,

*La secrétaire, Fathia*

#### Rappel des horaires

**Lundi** : Besse : Salle polyvalente

20h : salsa Cubaine/Bachata ; 21h : Kizomba

**Mardi** : Forcalqueiret : Salle des sports

18h : Danse Sportive enfants ; 19h : Zum'Fit

20h : Danse de salon Avancés

**Mercredi** : Ste-Anastasia : Salle polyvalente

13h30 Eveil (4-6ans) ; 14h30 : Modern Jazz Débutants

15h30 Classique ; 16h30 Modern Jazz moyens/avancés

17h30 Zum'Fit ; 18h30 Zumba ; 19h30 Danse en ligne ;

20h30 Danse de salon Débutants

**Samedi Ste Anastasia** : salle des sports

20h30 : Danse de Salon Débutants

17h : Hip-hop Enfants (6-8 ans)

18h : Hip-hop (8 ans et +)

*Yolande Tél : 04.94.72.29.81*



### VIDE GRENIER du 27 septembre 2015

*Une réussite !*  
Organisé par "La Provenço Dou Tems Passa"



## VOLLEY-BALL - ERRATUM



**GYMNASSE DE SAINTE ANASTASIE**



Niveau détente FFVB

**Tous les lundis à 20h30 (débutants) et mercredis à 19h30**

Niveau loisir adultes, adolescent(e)s et débutant(e)s

**Engagement d'une équipe en championnat**

Contact : 04.94.72.22.79 ou 06.84.52.61.43

On vous attends, venez nombreux !

Ambiance conviviale.

### CLUB DES CIGALES

Lors de l'assemblée générale du 17 octobre 2015,



la cotisation annuelle a été maintenue à 13 € et les activités «loisirs» citées ci-dessous ont été confirmées.

ACTIVITES	JOUR	HEURES	LIEU
-Peinture	Lundi	A partir de 14h	Local - rue A. Daudet
-Conversations en anglais	Mardi	De 16h45 à 17h45	Local - rue A. Daudet
-Loisirs	Mercredi	De 14h30 à 17h	Local - rue A. Daudet
-Jeux d'écriture	Mercredi	De 14h à 16h	1 <sup>er</sup> étage ancienne mairie - rue Notre-Dame
-Jeux de société	Jeu	De 14h30 à 16h	Local - rue A. Daudet
-Informatique	Jeu	De 15h à 17h	1 <sup>er</sup> étage ancienne mairie - rue Notre-Dame
-Danses traditionnelles	Jeu	De 18h à 19h30	Salle polyvalente
-Italien :	Vendredi		1 <sup>er</sup> étage ancienne mairie - rue Notre-Dame
- Débutant		De 17h à 18h	
- Confirmé		De 18h à 19h	

Si vous souhaitez participer à ces activités inscrivez-vous au 04.94.72.21.98 (répondeur) ou directement auprès des responsables des ateliers.

D'autres animations figurent au programme de l'association :

- Salon des Artisans-Créateurs : le 7 mai 2016

- Les Puces des Couturières : fin octobre 2016

Et n'oubliez pas de visiter le site

[www.everyoneweb.fr/cigalestasie](http://www.everyoneweb.fr/cigalestasie)

*La Présidente, Rose-Marie CHRIST*

### SI TASIE M'ETAIT CONTE

Venez consulter notre site Internet :

<http://sitasiemetaitconte.webou.net>

#### Rappel :

Prochaines réunions de travail à l'ancienne mairie

- 3 et 17 novembre - 1er et 15 décembre

# Photos Expo



## Ste ANASTASIE

6 au 16 novembre 2015  
Salle Garnier

Collectif des Photographes Hors Cadre  
06 09 05 26 52

**Sainte - Anastasie**  
21 Novembre de 10h-17h

**Puces spéciales Noël**

Jouets, jeux, vêtements



Salle polyvalente

Buvette - Restauration

Organisé par l'Apesa

Inscription Mairie et 06.60.93.51.19

### PRECAUTIONS EN CAS DE GEL



L'hiver est proche avec son lot de gel et de frimas.

Aussi vous devez protéger sérieusement vos installations d'eau : compteurs, canalisations, robinets ....

Et cela dès maintenant car la température peut chuter brutalement et pire, peut durer fort longtemps.

### Un commerce d'alimentation de proximité à l'ordre du jour

En juin dernier le magasin d'alimentation PROXI a fermé ses portes.

Cette disparition au centre du village d'un commerce de proximité a naturellement été regrettée par nombre d'entre vous et particulièrement par ses fidèles clients habituels.

Il est vrai que nombre de village comme le nôtre voient peu à peu disparaître ce type de services rendus au public qui en a le plus besoin, il n'en est pas moins vrai que Ste-Anastasie n'étant pas en situation de désertification démographique, la marge de manœuvre communale est étroite.

C'est dans cette situation que le Conseil Municipal a décidé récemment de faire l'acquisition des murs du local abritant récemment PROXI.

La volonté communale est claire : louer cet espace particulièrement bien situé à un professionnel ou à une enseigne désireux de s'installer en ce lieu pour y exercer un commerce privé à vocation alimentaire.

Dès l'acte d'achat signé, la commune examinera les candidatures en s'entourant de toutes les procédures d'usage en la matière (garantie juridique et commerciale).

### Une virtuose invitée à l'église Saint-Just

Dans la petite église Saint-Just du village, le service culturel communal a organisé une soirée consacrée à la musique classique.

Le public était venu nombreux pour écouter la guitariste classique Carmen Martinez. L'artiste a pris soin d'annoncer chaque œuvre. Elle les a interprétées sans partition, avec beaucoup de concentration et de sensibilité. Outre Villa-Lobos et Albéniz, son répertoire varié met en valeur des compositeurs contemporains. Ce récital intimiste a tenu le public sous le charme durant toute la soirée.

Carmen se distingue par ses interprétations raffinées et par sa présence scénique. Ses capacités techniques et interprétatives lui permettent d'affronter tout le répertoire traditionnel, de la musique antique, classique et romantique à celle moderne et contemporaine.

Comme soliste ou avec une formation en musique de chambre elle a participé à d'importants festivals internationaux.

*(A.L.R. article et photo Var Matin)*



## LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

**Vendredi 6 novembre** : Vernissage exposition de photographies par le Collectif Photographes Hors Cadre - salle Garnier à 18h

**Exposition du 6 au 16 novembre de 14h à 18h**

**Mercredi 11 novembre** : Cérémonie Victoire du 11 novembre 1918 - Départ du cortège à 10h15 devant la Mairie

**Jeudi 12 novembre** : Assemblée Générale APESA ancienne mairie à 18h30

**Samedi 21 novembre** : Vide Grenier APESA salle polyvalente de 9h à 16h

**Samedi 28 novembre** : Vernissage exposition Petits et Grands d'aujourd'hui... salle Garnier à 11h

**Exposition du 28 novembre au 13 décembre de 16h à 19h**

**Samedi 5 décembre** : Repas des Anciens restaurant scolaire à partir de 11h30

**Dimanche 6 décembre** : 1er tour des élections régionales salle polyvalente

**Dimanche 13 décembre** : 2nd tour des élections régionales salle polyvalente

## Le carnet de Sainte-Anastasia

**Naissance** : Nous avons le plaisir de vous annoncer les naissances de Loucas BLAIN né le 7 octobre 2015 et de Aaron PES né le 18 octobre 2015. Toutes nos félicitations aux nouveaux parents.

**Mariage** : C'est avec plaisir que nous vous annonçons le mariage de Madame Valérie BASIEZ et de Monsieur Didier FRANCOISE célébré le 3 octobre 2015. Nous présentons toutes nos félicitations aux nouveaux époux.

**Décès** : Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Madame Jeanne URCUN survenu le 21 octobre dernier. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.



## Petites annonces

- Maman d'une petite fille habitant à Ste-Anastasia, avec expérience, propose ses services (garde d'enfant et heure de ménage) semaine et week-end. Tel : 06.37.68.75.36

- Aide de vie aux familles expérimentée propose ses services (repas / courses / entretien / compagnie / rdv médicaux et autres / activités / massages de bien-être, etc)

CESU accepté sur Ste-Anastasia et ses environs. Possibilité de garde de nuit. Étudie toutes propositions.

Tél : 04.94.72.24.12 / 06.79.38.83.49

- Manon, 19 ans vous propose de garder vos enfants et/ou de faire le ménage chez vous. Veuillez me contacter au 06.79.23.37.54

## Les poètes de Ste-Anastasia

Roses et papillons d'automne

Admire encore un temps  
En ce début d'automne  
Les rosiers languissants  
Et le papillon jaune

Qui tout en se posant  
Sur les dernières roses  
Ressent confusément  
Que cette brève pause

Sous le soleil d'automne  
Et sous un vent léger  
Pour lui, papillon jaune  
Du début de l'été,

Est une des dernières  
Dont il peut profiter  
- Peut-être la dernière -  
Car il va dépasser

Et les roses légères  
- telle est la destinée -  
Encore belles et fières  
Vont aussi nous quitter.

Jeannette Carrière

**Couleur Mohair**

Créations en Laine Mohair

300 Chemin des Colombades - Sainte Anastasia  
Ouvert les Après Midi (sauf Mardi) de 14h à 17h30  
06 14 49 35 80 - [www.couleurmohair.com](http://www.couleurmohair.com)



## USAGE DU FEU

Depuis le 1er octobre l'usage du feu est autorisé selon des conditions précises définies par l'arrêté préfectoral du 16/05/2013.

Parmi les contraintes rappelons que l'incinération des végétaux coupés ne doit concerner que les opérations de débroussaillage obligatoire assorti d'une interdiction formelle de brûler par temps venteux (40 kms/heure).

Enfin, vous pouvez vous informer plus concrètement sur ce sujet en vous adressant à la mairie, en consultant le site internet <http://var.gouv.fr> ou en vous adressant à la police municipale 06.08.80.45.82